

Un quart des patrons ont eu à résoudre un problème d'ordre "religieux" dans leur entreprise...

écrit par Marie | 27 mai 2017

Avez vous vu l'angle éco d'hier ? Encore de quoi vomir

Voir la video en replay ici

http://www.francetvinfo.fr/replay-magazine/france-2/l-angle-eco/l-angle-eco-du-vendredi-26-mai-2017_2197746.html

"L'Angle éco". Dieu, la valeur qui monte

Alors que le fait religieux a fait irruption dans l'entreprise comme dans la finance, "L'Angle éco" se penche sur la question de la religion et de l'économie. Le retour de la religiosité au sein de l'entreprise tourne au casse-tête. Peut-on porter le voile au travail ? A-t-on le droit d'exiger de la nourriture casher ou halal au restaurant d'entreprise ? En 2015, le nombre de managers qui se sont retrouvés confrontés à un problème lié à la pratique religieuse a doublé par rapport à l'année précédente.

Au programme également, zoom sur Dieu et la finance. "L'Angle éco" montre comment l'interdiction de l'usure et de la spéculation chez les musulmans a ouvert la voie à la finance islamique, de plus en plus prisée dans les pays occidentaux. En France, cela démarre timidement, mais ce sont des milliards qui sont aujourd'hui brassés au Royaume-Uni. Enfin, le divin n'échappe pas à la marchandisation : au Vatican comme à La Mecque, le business de Dieu ou d'Allah rapporte des milliards.

Au sommaire

[Les banquiers d'Allah](#)

Le terme finance islamique recouvre l'ensemble des transactions et produits financiers conformes aux principes de la charia, qui supposent l'interdiction de

l'usure, de la spéculation, des investissements dans des secteurs considérés comme illicites (alcool, tabac, paris sur les jeux, etc.), ainsi que le partage des pertes et des profits.

Secteur méconnu de la finance mondiale il y a encore quelque temps, la finance islamique connaît une forte progression. En 2013, elle a représenté près de 1 700 milliards d'euros d'actifs bancaires et financiers dans le monde.

En 2008, le ministère de l'Economie français a annoncé des aménagements fiscaux pour favoriser les montages de finance islamique, dans le but d'attirer les investisseurs du Proche-Orient. Mais pour l'heure, un seul établissement bancaire respectant les principes de la charia propose ses services dans l'Hexagone, Chaabi Bank. Mais au [Royaume-Uni](#), le gouvernement a déjà déroulé le tapis rouge aux milliards des fonds musulmans.

Un reportage de Margaux Manière et Julien Gasparutto.

[Divins filons](#)

Un domaine français réputé élabore un grand cru casher, labellisé et certifié par un rabbin. Son prix : 130 euros la bouteille, soit trois fois plus cher que la version classique. Pâte à tartiner casher ou bonbons garantis sans gélatine de porc, jambon de volaille, plats cuisinés "charia compatibles"... aujourd'hui, les nourritures célestes cartonnent et les magasins confessionnels se multiplient. Casher ou halal, ces marchés de niche semblent promis à un bel avenir.

Si Dieu s'invite dans des commerces de plus en plus nombreux, c'est qu'en contexte de crise, la progression de leurs chiffres d'affaires fait pâlir d'envie : + 14% l'an dernier pour les seuls produits halal sur le territoire français. Même les grandes marques s'y mettent. Et après la nourriture, voici les vêtements, les cosmétiques et même les vacances halal, avec piscine réservée aux femmes, appel à la prière et buffet sans porc ni alcool.

Un reportage de Margaux Manière et Guillaume Beaufigli.

[Dieu au boulot](#)

Le fait religieux se manifeste avec plus d'intensité que par le passé dans les entreprises : même si les réels conflits restent rares, près d'un quart des managers ont déclaré avoir fait face à une question de nature religieuse dans leur

entreprise, alors qu'ils n'étaient que 12% en 2014. Ce retour de la religiosité dans le monde du travail tourne parfois au casse-tête. Peut-on porter le voile au travail ? A-t-on le droit d'exiger de la nourriture casher ou halal au restaurant d'entreprise ? Un salarié peut-il exposer ses convictions religieuses sur son lieu de travail ?

Quelle place pour le religieux dans la société civile ? Dans les entreprises publiques s'applique une laïcité "stricte" : il est interdit d'afficher ses croyances. Mais dans le secteur privé, libre à chacun de vivre sa religion, avec des restrictions d'hygiène et de sécurité : à l'usine, par exemple, pas de voile sur une chaîne de montage. Le voile, justement, peut être porté... sauf si cela nuit à l'image de l'entreprise.

Un reportage de Julien Gasparutto et Matthieu Hauville.

http://www.francetvinfo.fr/replay-magazine/france-2/l-angle-eco/l-angle-eco-du-vendredi-26-mai-2017_2197746.html